

## Votre observation

Nous allons vous demander de restituer le maximum d'informations concernant votre observation. Le plus important est de ne rien omettre : ce sont souvent les détails qui permettent de résoudre les enquêtes. N'hésitez donc pas à donner le maximum d'informations, même si vos souvenirs sont incomplets ou que certains éléments vous paraissent peu importants. Si vous n'êtes plus très sûr de tel ou tel détail, signalez-nous vos doutes, mais, encore une fois, n'omettez rien. Nous devons pouvoir visualiser tout ce que vous avez vu, comme pour refaire le film de votre observation.

Utilisez la fin de cette page pour faire le récit de votre observation et poursuivez sur papier libre autant que vous le désirez :

### Votre récit libre de l'observation :

... Nuit du 15 au 16 avril 2017. Il est 1h45 du matin, se R2 compagne des amis à leur voiture, en regardant vers le sud, s'observe une lumière d'une couleur jaune, de magnitude -3 Très bas dans le ciel, 30° au dessus de l'horizon, cette lumière est fixe, elle me fait penser à Jupiter en première intention mais trop basse pour être une planète ou une étoile, ensuite j'ai pensé à une lanterne chinoise et la lumière c'est mis en mouvement de l'est vers l'ouest très lentement, et trop régulière pour être une lanterne, alors j'ai pensé à un hélicoptère survolant l'autoroute mais aucune lumière clignotant se suis rentrée prendre ma paire de lunettes et se suis ressorti immédiatement, j'ai visé la lumière et la se me suis rendue compte qu'il y avait plusieurs lumière en réalité trois grosse de couleur jaune et deux petite de couleur rouge alignée. Se ne pouvais pas distinguer la forme de l'objet mais il était évident qu'elle appartenait au même objet puis toujours dans un déplacement lent l'objet s'est disparu derrière des arbres

CONFORMEMENT A LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES, ET AU DECRET N° 78,774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEPOSEZ D'UN DROIT DE CONTROLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES.  
LES DEMANDES SONT A ADRESSER PAR ECRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE

Je ne pouvais plus le voir à cause des arbres  
mais il continuait à ce mouvoir. et pendant  
l'observation j'ai oublié de dire que je suis rentré  
pour monter à l'étage de mon habitation pour aller  
au balcon de ma chambre pour prendre de la hauteur  
et j'ai demandé à ma femme de venir voir mais  
comme elle dormait le temps qu'elle se lève il était  
trop tard. j'ai regardé l'heure il était 2h08  
du matin. l'observation a duré une vingtaine de  
minutes.

## Conditions d'observation du phénomène

Merci de fournir toutes les informations demandées.

Quelles étaient vos occupations juste avant votre observation ?

Je reprogrammait des amis 2 leur voiture  
et je fumais ma cigarette en même temps

Adresse précise du lieu d'observation (rue, ville...) :

21560

Bressey sur Tille :

Où vous trouviez-vous exactement ? (Merci d'indiquer si vous étiez dans un bâtiment et à quel étage, si vous regardiez à travers une vitre, et à quelle vitesse vous rouliez si vous étiez dans un véhicule.)

dans mon jardin

Date de l'observation : 15/04/2017 Heure précise de début (en heure locale) : 4h45

Durée de l'observation ou heure de fin (en heures, minutes, secondes) : 20 minutes

D'autres témoins ont-ils vu le même phénomène que vous ? Si oui, combien ? Non

Le cas échéant, merci de leur demander de nous contacter aux coordonnées indiquées en dernière page de ce document.

Quel lien avez-vous avec ces personnes (parents, amis, collègues, voisins) ?

L'observation s'est faite de façon : continue / ~~discontinue~~

(rayer ou supprimer la mention inutile)

Si l'observation s'est faite de façon discontinue, précisez pourquoi elle s'est interrompue et a repris :

Comment s'est finie cette observation ?

impossible 2 cause de l'environnement l'objet 2  
disparu derrière les 2Rbois

CONFORMEMENT A LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES, ET AU DECRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTROLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES.

LES DEMANDES SONT A ADRESSER PAR ECRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE

**Avez-vous vu le phénomène directement de vos yeux ? OUI / ~~NON~~**  
(rayer ou supprimer la mention inutile)

**Le phénomène a-t-il été observé au travers d'un instrument (lunettes de vue ou de soleil, jumelles, caméra, appareil photo, télescope...) ? Si oui, merci de préciser le modèle :**

Jumelles Twins super view 6x30 WA  
zoom 11000m

**Conditions météorologiques (ciel dégagé, nuages, vent, orage, brume, brouillard, pluie, neige, changement des conditions durant l'observation) :**

légèrement couvert

**Conditions astronomiques (souvenez-vous de la position de la Lune, du Soleil, de la présence ou non d'étoiles ou de planètes, etc.) :**

Tellement focalisée sur l'objet, je ne sais pas

**Equipements allumés ou actifs pendant l'observation (phares, radio, TV, lumières...) :**

Rien s'éteint dehors

**Bruits lors de l'observation (TV ou radio allumées, passage de véhicules, moteur d'avion, tonnerre...) :**

léger bruit de l'autobus qui passe pas  
loin

CONFORMEMENT A LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES, ET AU DECRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTROLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES.  
LES DEMANDES SONT A ADRESSER PAR ECRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE



## Description du phénomène

Dans vos descriptions, n'hésitez pas à faire des comparaisons avec des objets connus.

**Nombre de phénomènes** (unique, multiples ou unique puis se divise...) :

unique

**Forme :**

Je sais pas

**Couleur :**

Lumière bleue et rouge

**Luminosité** (en comparaison avec des astres connus comme Vénus et la Lune, ou l'éclairage d'un lampadaire, des lumières de voiture, de maison, etc.) :

Les lumières bleue même couleur que Jupiter à l'œil nu et petite lumière rouge comme des feux stop

**Présence d'une traînée ou d'un halo ? Si oui, de quelle couleur ?**

**Taille apparente** (exprimez les dimensions du phénomène par rapport à un objet familier et/ou en millimètres comptés sur une règle graduée portée à bout de bras) :

à l'œil nu un point de lumière de 5 millimètres et avec les lunettes 4 à 5 centimètres

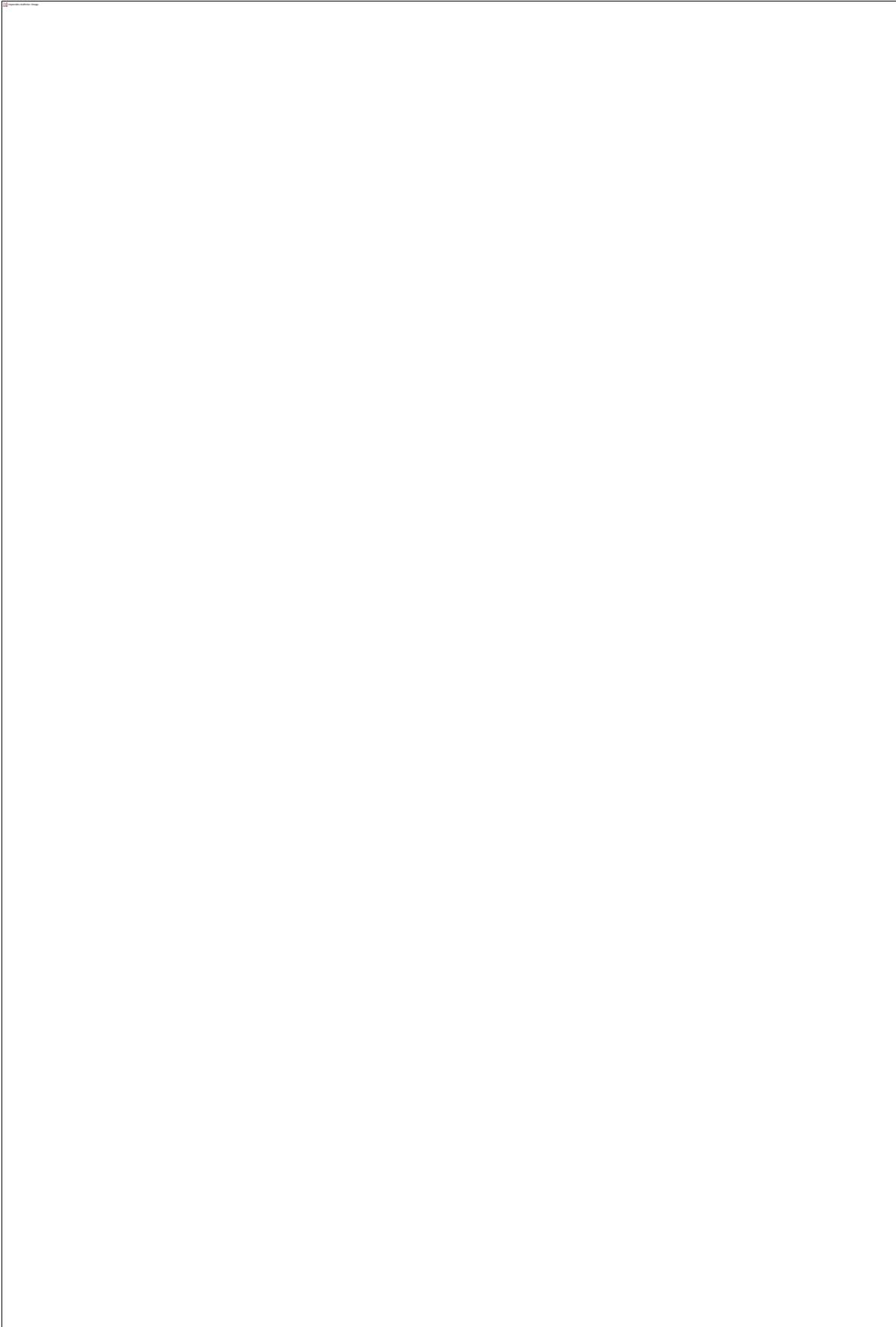
**Bruit provenant du phénomène** (sifflement, bourdonnement, détonation, comparaison avec un bruit connu...) :

non

**Distance entre vous et le PAN (le phénomène observé), estimée grossièrement (précisez si l'objet est passé devant ou derrière un élément du paysage) :**

entre 5 à 10 km l'objet est passé devant des pylônes EDF

CONFORMEMENT A LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES, ET AU DECRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTROLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES.  
LES DEMANDES SONT A ADRESSER PAR ECRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE



## Reconstitution de votre observation

*Pour que nous puissions reconstituer le « film » de votre observation, nous devons disposer du maximum d'informations. Concrètement cela implique que nous comprenions tout, du début à la fin de votre observation, et que nous connaissions la direction de déplacement du phénomène ainsi que son altitude. Cette étape est cruciale.*

Nous vous proposons trois méthodes complémentaires :

①

Prenez une photo de l'environnement tel qu'il était lors du phénomène, comme si l'appareil photo était vos yeux lors de l'observation. N'hésitez pas à dessiner ce que vous avez observé directement sur les photos.

②

Faites un ou plusieurs croquis de votre observation (voir page suivante) depuis votre point de vue, en incluant l'environnement. Donnez le plus d'éléments possibles afin de nous permettre une bonne compréhension de la scène.

Vous êtes entièrement libre des croquis que vous nous adressez. Mais la précision des couleurs est importante, surtout si le niveau de contraste entre le phénomène observé et l'environnement est faible. Essayez d'être le plus précis possible, quitte à écrire sur le croquis.

Aucun talent en dessin n'est nécessaire. L'essentiel est de nous faire comprendre ce que vous avez vu de manière schématique. Vous pouvez utiliser la page qui suit à cet effet.

③

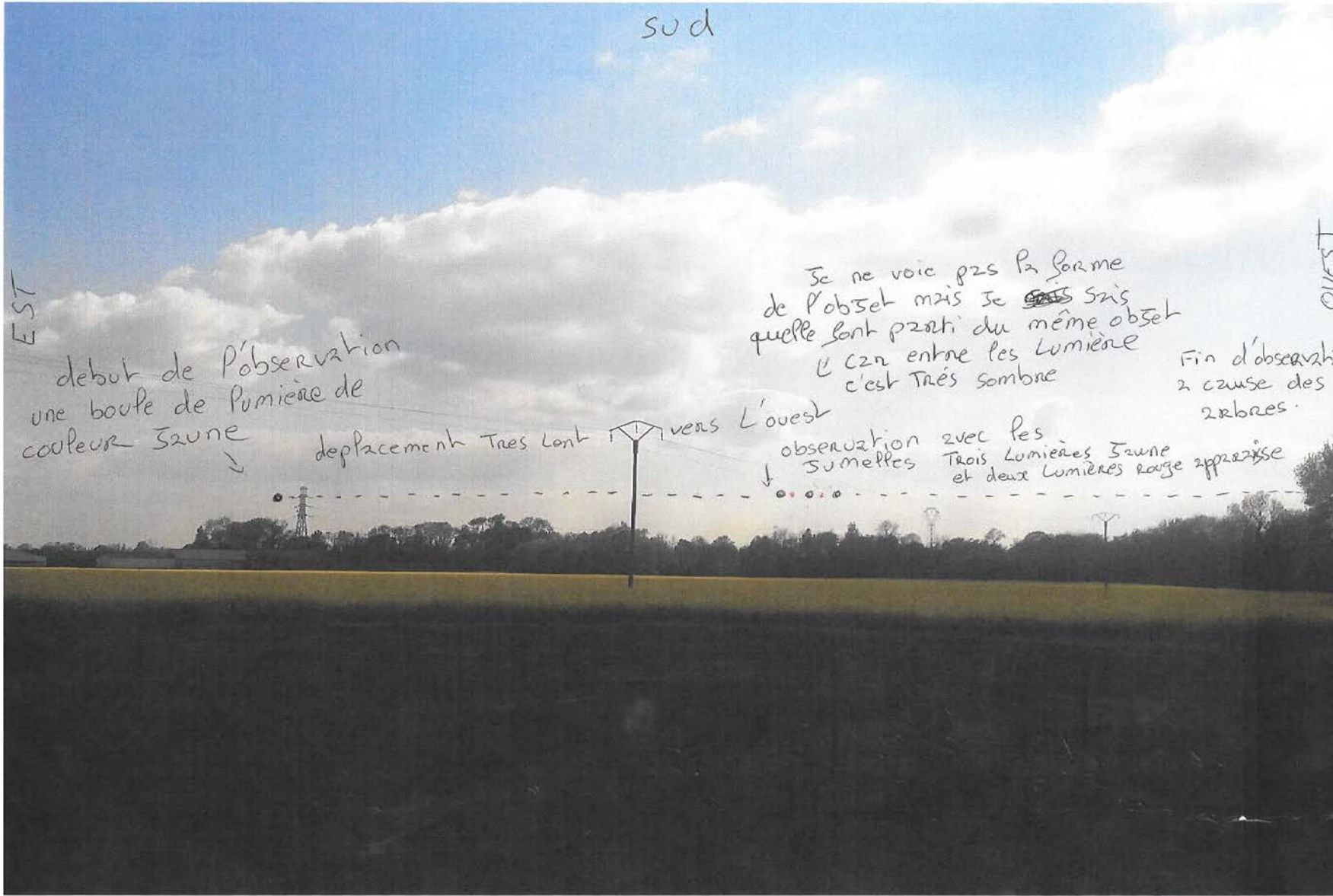
Réalisez une reconstitution de votre observation sur un ou plusieurs plans. Si vous le pouvez, il s'agit de présenter votre observation par une vue de dessus. Pour cela vous pouvez imprimer une carte de votre lieu d'observation sur Google Map (<http://maps.google.fr>) ou Geoportail (<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>) et y reporter vos différentes positions et directions d'observations.

Comment faire pour « habiller » une photo ou une carte avec vos commentaires ?

Si vous êtes habitués à l'usage des logiciels de dessin ou de retouche d'image (Photoshop, GIMP, Illustrator,...), nous vous conseillons de recourir à ces outils, puis de nous envoyer un fichier au format jpg, png ou pdf.

Si vous ne pouvez pas accéder à ce type de matériel, imprimez une carte des lieux et/ou une photo, dessinez par-dessus et joignez-là au dossier papier ; ou bien scannez ou photographiez le résultat et envoyez-le nous au format jpg, png ou pdf.

CONFORMEMENT A LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES, ET AU DECRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTROLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES.  
LES DEMANDES SONT A ADRESSER PAR ECRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE



EST

sud

OUEST

debut de l'observation  
 une boufe de Pumière de  
 couleur Jaune

deplacement tres lent vers l'ouest

Je ne vois pas la forme  
 de l'objet mais je suis sûr  
 qu'elle sort du même objet  
 c'est très sombre

Fin d'observati  
 2 cause des  
 arbres.

observation avec les  
 3 lunettes  
 Trois lumières Jaune  
 et deux lumières rouge apparessse



## Et maintenant ?

**Décrivez les émotions que vous avez ressenties pendant et après l'observation :**

Pendant que Se regarde à l'œil nu Se ne ressent rien de particulier mais quand S'i pris mes lunettes et que Se ne pouvait pas expliquer ce que Se voyait mon cœur c'est accéléré puis entre la peur et l'excitation et après impossible de dormir Se revoyait les dernières tout le temps Se pensait qu'il y a

**Qu'avez-vous fait après votre observation ? En avez-vous parlé ? Comment vos interlocuteurs ont-ils réagi ? Avez-vous fait des recherches pour comprendre ce que vous avez vu ?**

S'i essayé de dormir après l'observation, S'en est parlé à ma femme, à des amis, ils ont réagi avec un léger sourire et S'i fait des recherches mais Se n'est rien trouvé qui ressemble à ce que S'i vu

**Quelle interprétation donnez-vous à ce que vous avez observé ? Avez-vous pensé à un phénomène connu ? Quels sont les éléments qui permettent de justifier votre interprétation ? Si vous ne savez pas, avez-vous renoncé à comprendre ? Si oui, quand et pourquoi ?**

S'avaient l'impression de voir un aéronef longent la côte avec ces Hublot. Se ne voit pas quelle phénomène connu ressemble à ça

Se ne sais pas quoi penser de cette observation mais ce qu'il y a de sûr Se ne renoncera pas, Se veut comprendre ce que S'i vu

**Avant votre observation, quel intérêt portiez-vous aux phénomènes aérospatiaux étranges ? Avez-vous une opinion précise sur le sujet ? Laquelle ? Sur quoi la fondiez-vous ?**

avant S'i toujours rêvé de voir un truc étrange dans le ciel car S'i toujours eu un intérêt pour le ciel nocturne et l'espace, Se pense que certaine chose nous dépasse quand on voit l'immensité qui nous entoure

CONFORMEMENT A LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES, ET AU DECRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTROLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES. LES DEMANDES SONT A ADRESSER PAR ECRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE

**Cette observation a-t-elle changé votre avis sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés ? Si oui, expliquez ce que vous pensez maintenant :**

oui maintenant j'ai envie de recevoir de les comprendre

**Pensez-vous que la science permettra de donner une explication à votre observation ?**

Peut être un jour.

CONFORMEMENT A LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES, ET AU DECRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISPOSEZ D'UN DROIT DE CONTROLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES.  
LES DEMANDES SONT A ADRESSER PAR ECRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE



Il vous reste à remplir l'autorisation de publication ci-dessous, qui nous permettra de faire apparaître votre témoignage **anonymisé** sur notre site Internet.

#### Autorisation de publication de vos informations

(En cas de refus, rayer ou supprimer l'une et/ou l'autre des formules suivantes.)

- J'autorise le GEIPAN à publier ce témoignage sur son propre site Internet, après avoir supprimé les informations permettant d'identifier les témoins (nom, adresse...).
- J'autorise le GEIPAN à laisser paraître dans les médias (presse, télévision, Internet) certaines parties de ce témoignage (texte, photos éventuellement retouchées, dessins, schémas, vidéos).

Je, soussigné .....,  
certifie la sincérité des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à Bressey sur Tille

le 19/06/2017

Signature

Si vous complétez ce formulaire par ordinateur, insérez votre signature scannée ou tapez simplement votre nom.

Ce questionnaire est à renvoyer :

- Par e-mail avec l'ensemble des pièces numérisées à [geipan@cnes.fr](mailto:geipan@cnes.fr)

ou

- Par courrier à l'adresse postale suivante, après en avoir fait une copie que vous garderez :

**GEIPAN**  
Centre national d'études spatiales  
DCT/DA/GEIPAN  
18 avenue Édouard Belin,  
31401 TOULOUSE CEDEX 9

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de témoigner.

CONFORMEMENT A LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES, ET AU DECRET N° 78.774 DU 17 JUILLET 1978, VOUS DISEZ D'UN DROIT DE CONTROLE ET DE RECTIFICATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES.  
LES DEMANDES SONT A ADRESSER PAR ECRIT AU GEIPAN - COORDONNEES EN DERNIERE PAGE